

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2025**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 D'APRILE DI 2025**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025**

2025 / 01 /019

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA  
DUVAL AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet** : Réactivation de la commission pêche

Merci pour votre question,

Vous l'avez dit et souligné à juste titre, la pêche professionnelle connaît partout des difficultés qui menacent effectivement sérieusement l'avenir du métier.

Et cette situation constitue bien évidemment une préoccupation majeure pour le Conseil exécutif de Corse. C'est pourquoi l'année 2024 a été marquée par un cycle de réunions qui, j'en suis convaincu, a permis de créer une dynamique nécessaire à la réflexion collective attendue par l'ensemble de la profession.

En point d'orgue de cette démarche collaborative, permettez-moi de rappeler la séquence organisée, notamment le 6 mars 2024, par la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse, en votre présence d'ailleurs, ainsi que des représentants des groupes d'élus de l'Assemblée de Corse, des représentants des pêcheurs professionnels, du Comité Régional des Pêches, U Sindicatu pà a difesa di i pescadori corse et les 4 prud'homies.

Le Conseil exécutif, et je le réaffirme, est tout à fait favorable à la réactivation de la commission ad hoc dédiée à la politique de la pêche en mer. Toutefois, si cette commission pourra constituer un espace de dialogue institutionnel supplémentaire, il est à craindre qu'en l'état actuel du droit, elle soit confrontée aux freins qui oblitèrent déjà le développement de notre pêche. Vous avez évoqué l'acquisition des bateaux et les moyens de les rembourser, ainsi que la difficulté que rencontrent les pêcheurs pour organiser cela.

Fort de son expérience dans la gestion des dispositifs financiers dédiés à la filière, renforcée tout au long de l'année dernière, je rappelle que nous avons acté dans cette Assemblée un million d'euros destinés à la pêche, et vous l'avez précisé. En effet, pour rappel, les pêches professionnelles sont gérées dans un contexte juridique international, européen et national uniformisé. À ce titre, pour répondre réellement aux besoins de nos pêcheurs, et j'en suis intimement convaincu, l'avenir du métier doit forcément s'inscrire dans une perspective qui concerne bien évidemment notre processus d'autonomie.

La Collectivité de Corse autonome devra défendre et promouvoir le principe d'une pêche réglementée, régionale, à l'échelle de l'île, et non pas au niveau de la façade méditerranéenne, et encore moins au niveau de l'Europe. Aujourd'hui, via le Conseil maritime de façade de Méditerranée, qui comprend différentes typologies d'embarcations, souvent inadaptées aux pratiques locales, qui ne sont pas adaptées à la réalité écologique et économique de la Corse.

Donc, pour conclure, madame la conseillère, si nous sommes favorables à la réactivation d'une commission pêche, je suis convaincu que l'avenir de nos pêcheurs dépend surtout de notre capacité collective à mener les chantiers structurants identifiés afin d'assurer un nouvel élan.

Je vous remercie,